**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**Slovénie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 12 novembre 2019 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la Slovénie pour la présentation de son rapport.

La France salue les avancées de la situation des droits de l’Homme en Slovénie, notamment en matière de droits des femmes et de lutte contre les discriminations. La France invite les autorités slovènes à suivre les recommandations suivantes :

1. Prendre les mesures appropriées pour garantir les droits des personnes radiées du Registre des résidents permanents en application de la décision de la Cour constitutionnelle en la matière en 2018 ;
2. **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale sur la protection des enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels, portant sur l'identification, la prévention et le soutien des enfants victimes de diverses formes d'exploitation et d'abus ;**
3. Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
4. **Continuer les efforts pour la lutte contre les violences faites aux femmes en alignant la législation nationale avec les normes internationales, telles que la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique.**

Je vous remercie./.